



Mot de la présidence

Chers Amis adhérents,

Nous souhaitons, par ce bulletin trimestriel, vous apporter toutes les informations nécessaires à la gestion de vos structures et vous aider dans vos démarches.

Face à l'évolution des normes concernant les associations, notre site internet doit aussi évoluer. En effet, chaque semaine il fait l'objet de plus de 3 000 visites démontrant son utilité primordiale.

Nous voulons aussi amplifier notre rôle de représentation des associations vers les institutions gouvernementales et notamment porter les difficultés que vous rencontrez à l'exemple des conséquences de la crise sanitaire en matière de bénévoles mais aussi financières, sans parler de l'application des nouvelles normes.

La recherche permanente de partenaires, la mutualisation de toutes nos compétences et la modernisation de nos moyens de communication font partie de nos préoccupations quotidiennes. Sans oublier notre premier objectif : fédérer tous nos adhérents pour démontrer l'animation incontournable de nos territoires que constituent nos associations.

Solidairement vôtre.

La coprésidence Josette CHAZALLON et André LARRALDE

Règlement général de la protection des données

Communément dénommée **RGPD**, cette réglementation a été promulguée sous forme de loi en mai 2018 et concerne toutes les structures publiques ou privées qui collectent ou stockent des données personnelles. Elle garantit la protection et la sécurité des données des clients ou adhérents. Elle offre aussi des droits nouveaux aux personnes inscrites comme celui du droit à l'oubli. Cette loi est sous le contrôle de la CNIL. Ainsi, sa mise en conformité pour nos structures revêt un caractère obligatoire. Des dispositions particulières aux associations ont été éditées par la CNIL que vous pouvez consulter par le lien internet suivant :

www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-un-nouveau-guide-pour-accompagner-les-associations

La mise en conformité nécessite une procédure déclinée en plusieurs étapes :

www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes

Votre fédération PARI 47 a engagé une procédure de mise en conformité lors de son conseil d'administration du 17 juin et vous propose de partager l'avancement de ses travaux par mail.

Sommaire

Page 1 : Mot de la présidence

⇒ R.G.P.D.

Page 2 : Sommaire

⇒ Calendrier formations

⇒ Partenaire GROUPAMA

Page 3 :

⇒ Convention partenariat

⇒ Recherche Bénévoles

Page 4

⇒ Paroles d'assos

⇒ Association adhérente :

" VIVRE DANS LE CŒUR "

Calendrier des formations

Programmées par le conseil départemental 47

➤ Jeudi 14 septembre à Marmande

Les stratégies globales de communication

➤ Mardi 26 septembre à Villeneuve-sur-Lot

Prévention et gestion des conflits

➤ Mardi 3 octobre à Agen

Dynamique du bénévolat

➤ Lundi 9 octobre à Agen

Budget prévisionnel et plan de trésorerie

Lien internet :

[Programme-Formations-Service-Vie-Asso-et-sportive-2023.pdf](http://www.mon-association.info)



**Nos
PARTENAIRES**

GROUPAMA

Assurances

Notre partenaire GROUPAMA vous propose des conditions particulières réservées aux associations adhérentes à PARI 47 et à jour de leurs cotisations.

Pour les consulter et avoir des réponses à vos interrogations comme les assurances obligatoires ou non pour les associations, responsabilités civiles, protections des bénévoles, assurance des risques lors de manifestations, assurer le matériel, etc, tapez le lien suivant :

<http://www.mon-association.info>

Dotée de nombreuses agences dans le département, GROUPAMA vous permettra d'apporter les meilleures solutions de protection de vos activités. N'oubliez pas de spécifier votre adhésion à PARI 47 pour bénéficier des avantages accordés par notre partenariat.



FORMALISER UN PARTENARIAT

Gérer une association, organiser une activité pour en assurer un plein succès, nécessitent souvent, et de plus en plus, des compétences professionnelles qui font défaut parmi nos bénévoles. Les statuts de PARI 47 mentionnent la mutualisation des activités de tous nos adhérents y compris nos partenaires. Le site internet PARI 47 est destiné à vous apporter une aide parmi les adhérents inscrits selon leurs activités correspondant à vos recherches.

Ensuite, les entreprises ou artisans, grands ou petits, spécialisés dans divers domaines répondent souvent favorablement à une demande de partenariat, d'autant plus si votre association est habilitée à délivrer des reçus de défiscalisation par l'administration fiscale. La référence de votre appartenance à la fédération PARI 47 est un atout supplémentaire en matière de communication.

Dans tous les cas, nous vous recommandons de formaliser par écrit les modalités de partenariat pour clarifier les engagements de chacun des partenaires dénommés « Convention de partenariat ». Ci-après un lien de modèle à télécharger sur internet :

[modele-document-convention-partenariat.doc \(live.com\)](http://modele-document-convention-partenariat.doc)

Sécuriser un partenariat, c'est assurer le plein succès pour votre projet



LA RECHERCHE DE BENEVOLES

L'engagement associatif est souvent un engagement local. Aussi, profitez de l'organisation de votre commune pour participer à des réunions d'échanges associatifs pour exprimer vos recherches de bénévoles, insérer dans le bulletin municipal votre demande, échanger sur les lieux de rencontres (marchés, festivités) avec la population locale pour mettre en avant vos projets associatifs. Editer des petites annonces sur les panneaux d'affichage municipaux ou emplacement réservés aux commerçants, lieux de loisirs etc.

Donner de son temps au service des autres pour les causes qui lui sont chères représente une formidable reconnaissance pour chaque bénévole engagé dans une association. D'autre part, les municipalités sont très sensibles à la vitalité des associations inscrites sur leur territoire car elles sont l'incontournable vitalité des communes. Ainsi, vous trouverez toujours un soutien actif des élus locaux dans vos projets associatifs.

Le conseil départemental organise des formations gratuites et décentralisées pour améliorer les compétences associatives spécifiques. Le « coin des assos » de la Vie associative peut aussi relayer vos demandes de recherches de bénévoles. Vous trouverez les infos par le lien suivant :

<https://lecoindesassos.lotetgaronne.fr>

Lors de son conseil d'administration du 17 juin de la fédération PARI 47, un débat des administrateurs a conclu à l'organisation d'une rencontre avec toutes les associations, envisagée en avril 2024, portant sur les difficultés rencontrées, face aux élus et institutions départementales. Cette rencontre serait animée par des radios locales.

Nous vous informerons de son organisation au fur et à mesure de nos travaux. Aussi, et dès à présent, nous vous suggérons de nous indiquer les thèmes qui vous semblent les plus importants à soumettre au cours de cette rencontre avec les représentants des institutions, tant dans la gestion de vos structures associatives que la mise en place de vos manifestations.

En effet, au titre d'animateurs incontournables de nos territoires, la communication des associations avec les institutions est essentielle pour un mieux vivre en société. Nous faisons nôtre la devise : « Lot et Garonne, terre d'accueil et de bien vivre ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions par mail :

federation@pari47.fr

Dans les prochains numéros de ce bulletin, nous réserverons deux espaces pour un article sur une asso et un partenaire adhérents. Faîtes-nous connaître si vous désirez y paraître.



David TAIEB, nouvel adhérent de Vivre dans le cœur, depuis le salon des 27 et 28 mai à Nérac, nous propose une nouvelle activité :

« Venez vivre un bain de gong associé à l'extraordinaire pouvoir guérisseur des chevaux. Cette approche énergétique et spirituelle avec des chevaux en liberté renforce le lien unissant les humains, les chevaux et la nature. C'est une opportunité de guérison et d'harmonisation de tous les plans de l'Être. L'empathie naturelle et "surdéveloppée" fait du cheval un véritable reflet de nos émotions les plus profondes ».

Le gong est un outil puissant de reconnexion à Soi qui nous invite à quitter la surface pour descendre en nous-même afin de soigner notre âme et guérir notre corps.

Au programme : Méditation, reconnexion à Soi, libération émotionnelle, voyage sonore, pleine conscience, connexion aux chevaux et à la nature, cercle de parole. Nous vous accueillerons dans un lieu chaleureux et propice à la paix, au calme et au ressourcement.

La séance se déroulera à Nérac (47600), au cœur de la campagne du Lot et Garonne (adresse communiquée après inscription). »

dimanche 23 juillet 2023 à 9h30 & dimanche 27 août à 9h30

Durée : 1h30 environ

Participation 20 € + don libre pour la nourriture des chevaux

Réservation par mail ou SMS au 06.17.55.89.40

Nous contacter pour plus d'informations :

David Taieb : **0617558940**

www.davidgongyoga.com

<https://forcevibration.com>

